

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com</p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 09 avril 2021 à 20h00 <i>à la salle communale de Botans</i></p>
--	---	--

Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Bénédicte FIGUET

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS

Absent ayant donné procuration : Mme Hélène MARTIN à Mme Marie-Noëlle BALLARE

Secrétaire de séance : M. Alex THOMAS

En cette période de crise sanitaire, un élu peut avoir 2 pouvoirs au lieu d'un en temps normal.

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2021

La lecture du compte rendu de la réunion du 05 mars 2021 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Subventions accordées aux associations locales

La politique de la Municipalité est d'aider les associations de la Commune de Botans et les associations locales apportant une aide aux habitants de la Commune de Botans. Ainsi, Madame le Maire propose :

D'accorder une subvention de 50 € pour les associations locales qui en ont fait la demande ou qui la feront :

- Association « P'tits Coups Deux mains » dont le but est d'aider le fonctionnement des écoles fréquentées par les enfants de la Commune
- Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans, Sévenans

D'accorder une subvention aux associations de la Commune de Botans qui en feront la demande :

- 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan »
- 100 € à l'association de chasse de Botans

D'allouer une subvention de 200 € à l'association « 30 millions d'amis » dans le cas où il y aurait besoin de faire stériliser des chats errants.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € aux associations locales qui en ont fait la demande ou qui la feront : «P'tits Coups Deux mains», Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans et Sévenans.
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « L'outil et la vie d'Antan » et une subvention de 100 € à l'association de chasse de Botans.
- **PREVOIT** d'allouer une subvention de 200 € à l'association « 30 millions d'amis » dans le cas où il y aurait besoin de faire stériliser des chats errants.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Approbation du compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion communal 2020 dressé par Monsieur le Trésorier, dont les écritures peuvent être récapitulées comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	240 316,05	267 310,25	507 626,30
Titres de recettes émis (b)	175 477,63	188 178,75	363 656,38
Réduction de titres (c)	0,00	765,00	765,00
Recettes nettes (d = b-c)	175 477,63	187 413,75	362 891,38
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	240 316,05	238 993,81	479 309,86
Mandats émis (f)	34 456,42	148 493,30	182 949,72
Annulations de mandats (g)	0,00	566,42	566,42
Dépenses nettes (h = f-g)	34 456,42	147 926,88	182 383,30
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)	141 021,21	39 486,87	180 508,08
Déficit (h-d)			

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2020 tel que présenté.

Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Frédéric BLANC, premier adjoint, présente le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	147 926,88	187 413,75
	Section d'Investissement	34 456,42	175 477,63
Report de l'exercice 2019	Report en Section de Fonctionnement (002)		96 759,94
	Report en Section d'Investissement (001)	107 965,92	
TOTAL (réalisations + reports)		290 349,22	459 651,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de Fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'Investissement	29 719,86	12 099,80
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	29 719,86	12 099,80
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	147 926,88	284 173,69
	Section d'Investissement	172 142,20	187 577,43
	TOTAL CUMULE	320 069,08	471 751,12

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 tel que présenté.

Report et affectation des résultats 2020

Madame le Maire présente le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et propose de l'affecter au budget 2021 de la manière suivante :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat de l'exercice 2020	+ 39 486,87 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 96 759,94 €
	+ 136 246,81 €
RÉSULTAT À AFFECTER (hors restes à réaliser)	
Solde d'exécution d'investissement	+ 33 055,29 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 17 620,06 €
Besoin de financement	0 €
Excédent d'investissement reporté (001)	15 435,23 €
AFFECTATION	+ 136 246,81 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	00,00 € €
2) Report en fonctionnement R002	+ 136 246,81 €
DÉFICIT REPORTÉ D002	00,00 € €

En complément, Madame le Maire propose d'inscrire :

- En dépenses de fonctionnement, au compte 023 77 542,90 €
- En recettes d'investissement, au compte 021 77 542,90 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AFFECTE** en recettes de fonctionnement, au compte 002, la somme de 136 246,81 €.
- **AFFECTE** en recettes d'investissement, au compte 001, la somme de 15 435,23 €.
- **AFFECTE** en dépenses de fonctionnement, au compte 023, la somme de 77 542,90 €.
- **AFFECTE** en recettes d'investissement, au compte 021, la somme de 77 542,90 €.

Vote des taux d'imposition 2021

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Taxe d'habitation : 7,87 % (taux figé depuis 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,30 %

La commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 16,72 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020. Il devrait être de 0,452021.

Ainsi le nouveau taux de TFPB passerait à 23,17 % en 2021 avec la possibilité de l'augmenter.

En vue de prochains investissements, Madame le Maire propose d'augmenter ce taux de 1,55 %, soit 24,72 % et précise que le taux de la Commune se situe parmi les plus bas du Territoire de Belfort.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2021 comme suit :
 - Taxe foncière sur le bâti : 24,72 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote du budget primitif 2021

Avant l'examen du budget communal, Madame le Maire donne lecture des indemnités perçues en 2020 par les élus au sein de la commune, des syndicats auxquels est rattachée la commune et dans l'EPCI du Grand Belfort Communauté d'agglomération.

Madame le Maire présente le budget 2021 de la commune, aboutissant à un équilibre en investissement et un suréquilibre en fonctionnement, qui se traduit comme suit :

Investissement :

Recettes 158 804,36 €

Dépenses 158 804,36 €

Fonctionnement :

Recettes 301 260,01 €

Dépenses 272 445,53 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le budget primitif 2021 tel que présenté.

Motion de soutien aux professeurs du collège Mozart de Danjoutin

Madame le Maire présente une motion de soutien aux professeurs du collège Mozart de Danjoutin :

« Les parents et les personnels du collège Mozart de Danjoutin alertent sur les effectifs prévus dans les classes pour la prochaine année scolaire 2021-2022. En effet, alors que le nombre d'élèves prévu est égal à celui de la rentrée 2019, deux divisions sont fermées : l'une en septembre 2020, une deuxième en septembre 2021. Les 555 élèves seront répartis en 19 classes au lieu de 21.

Ce sont donc 29 élèves en moyenne qui sont attendus dans nos classes, c'est-à-dire entre 27 et 32 selon les divisions et les groupes. Nous nous demandons comment il sera possible d'accompagner correctement les apprentissages de tous les élèves, surtout dans le contexte pandémique actuel. Comment de nouveaux arrivants sur la commune, après septembre, pourront-ils obtenir une place dans leur collège de secteur ?

C'est pourquoi nous demandons à Monsieur Chanet, Recteur de la région académique Bourgogne – Franche-Comté, de bien vouloir réétudier la dotation horaire allouée au Collège Mozart pour que l'équipe pédagogique et éducative puisse accueillir les collégiens dans des conditions d'apprentissage dignes et acceptables. »

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la motion de soutien aux professeurs du collège Mozart de Danjoutin.

Questions et informations diverses

- Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion du Grand Belfort Communauté d'Agglomération concernant les exercices 2015 et suivants.

Rapport remis au préalable aux membres du Conseil Municipal. La Commune de Botans étant membre du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, il appartient à Madame le Maire, en application de ces dispositions, de soumettre le présent rapport au Conseil Municipal et de faire connaître au greffe de la chambre la date à laquelle cette formalité est accomplie.

- Information projet Aménagements sécuritaires de la route au niveau de la Mairie.

Le nouveau plan de financement prévisionnel du projet « Aménagements sécuritaires de la route au niveau de la Mairie » s'établit comme suit :

- Dépenses HT :		
Travaux (à détailler) :	34 232,30	€
Maîtrise d'œuvre :	6 480,00	€
TOTAL DEPENSES HT :	40 142,30	€

Financements publics :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicité	40 712,30 €	60 %	24 427,38 €
Autofinancement	Emprunt x Fonds propres	40 712,30 €	40 %	16 284,92 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	 €	%	40 712,30 €

Demandes d'Urbanisme

Opposition à la déclaration préalable pour une terrasse au 1 bis rue de la Millerate. Dépôt d'un nouveau dossier modifiant les dimensions du projet.

Nouvelle carte nationale d'identité (CNI)

La nouvelle carte sera déployée progressivement à partir du 15 mars 2021 dans le département de l'Oise, puis à compter du 29 mars 2021, en Seine-Maritime et à La Réunion. Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter du 2 août prochain.

Travaux

- Les travaux pour la mise en sécurité incendie de l'étage à la Mairie ont commencé le 6 avril.
- La chaudière de la Salle Communale est à changer, Gaia Energie et Territoire d'énergie ont été sollicités pour établir un diagnostic pour la solution de remplacement.

Divers

Entrave à la circulation sur le chemin rural cadastré ZB 163 appartenant à la commune de Botans : Suite aux échanges et à la réunion prévue le 23 février 2021, réunion à laquelle le responsable de l'entrave sur le chemin n'a pas daigné se déplacer, Madame le Maire a émis à son encontre une mise en demeure de procéder à la dépose de la barrière entravant la parcelle relevant du domaine privé communal et constitutif d'un chemin rural, ainsi que la remise dans son état initial de ce chemin.

Projet d'antenne téléphonique au lieudit 'sur le Croso' : Monsieur le Maire de Dorans a déposé un recours gracieux à l'encontre du Madame le Maire de Botans lui demandant de déplacer l'antenne dans un endroit où elle ne sera pas visible depuis les habitations de Dorans.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture : En application de l'article 222 de la loi n°2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), il n'est pas possible de procéder au retrait de la décision (DP 09001520A0012) du 6 février dernier de non-opposition à la déclaration préalable relative à l'implantation d'un support d'antenne de téléphonie mobile. Cet article prévoit en effet qu'à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2022, les décisions qui autorisent ou ne s'opposent pas à l'implantation d'antennes de radiotéléphonie mobile ne peuvent plus être retirées. De plus, la décision du 6 février n'appelle aucune observation au titre du contrôle de légalité.

La séance est levée à 21h40.

Fait à BOTANS, le 16 avril 2021.

Madame le Maire,
Marie Laure FRIEZ



